



L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 01/07/2025

Date de la publication : 01/07/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DALL'ANESE Lisa - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : Mme TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DE MARCHI Céline à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 19
Procurations : 2
Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 053/2025 OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DROITS D'INSCRIPTIONS DES ELEVES DE SAINTE BAZEILLE AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE « Maurice Ravel » 2025 / 2026.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune décide chaque année d'une aide aux familles de STE BAZEILLE, venant en déduction de leur participation aux droits d'inscriptions des enfants de moins de 18 ans lors de l'inscription qui fréquentent le conservatoire municipal de Musique de Marmande.

Conformément à la délibération de la Commune de Marmande cette aide ne doit pas avoir pour effet, une participation des familles inférieure à celle des élèves originaires de Marmande.

~~Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,~~

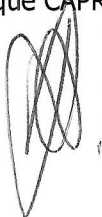
DECIDE

- **D'attribuer**, conformément aux années précédentes, aux droits d'inscription pour l'année **2025 / 2026**, une aide aux familles domiciliées à Sainte Bazeille **selon et uniquement les prescriptions suivantes :**
 - **90,00 € par enfant pour un enseignement en Coursus et Post Coursus (Tarif 3).**
 - **45,00 € par enfant pour un enseignement en Jardin des Artistes et Premiers pas (Tarif 1 et 2).**
- **Dit** que cette aide viendra en déduction des droits d'inscription facturés aux familles par la Commune de Marmande.
- **Dit** que le montant de la participation de la Commune de Sainte Bazeille sera facturé par la Commune de Marmande avec la liste des élèves, précisant les enseignements suivis.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 08/07/2025 et de l'affichage en date du 08/07/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.